



Pratiques professionnelles de l'assistant maternel : la puéricultrice de PMI\* est de très bons conseils !

\* Protection maternelle infantile

*Un bébé de 3 mois pleure en continu depuis quelques jours... Des parents employeurs en situation de crise et leur enfant refuse de s'alimenter... Comment aborder la situation avec les parents ? Une assistante maternelle qui modifie son lieu d'accueil pour permettre à sa fille et à son mari de conserver un espace d'intimité... Toutes ces questions, et les bonnes réponses qu'il faut apporter, revêtent une acuité particulière quant à la qualité de la prise en charge de l'enfant accueilli à son domicile.*

L'assistant maternel se trouve confronté à de vrais dilemmes. Comment peut-il faire appel à la puéricultrice de PMI, en toute sérénité et sans arrières pensées négatives sur ses propres pratiques professionnelles, sans crainte d'être mal jugé ou mal apprécié pour ses connaissances et ses aptitudes professionnelles ... ses qualités humaines peut-être... sans avoir peur d'être remis en question, de manière fondamentale, dans son métier.

L'accompagnement aux pratiques professionnelles de l'assistant maternel est une vraie démarche de professionnalisation. Cet accompagnement peut se mettre en place à l'initiative du service de PMI du Département dans le cadre de l'accompagnement au métier ou à la demande de l'assistant maternel, pour des conseils concernant la prise en charge d'un enfant, la relation aux parents ou entre enfants...

Pour **Lucette Gavel, assistante maternelle à Mercurey**, l'appel à la puéricultrice de PMI s'est fait tout naturellement : elle veut bien faire et faire bien !

«Une affirmation simple qui en dit long sur ses pratiques professionnelles. - Pour moi, dit-elle - l'assistant maternel est un professionnel qui doit être écouté, reconnu, et soulagé face aux difficultés rencontrées quotidiennement. Nous devons assurer une continuité d'accueil dans l'intérêt de tous : enfant, parents et assistant maternel. Il faut trouver ensemble une réponse adaptée à chaque situation et accompagnement. Pour moi - poursuit Lucette - la puéricultrice, c'est une écoute et une analyse technique et professionnelle. Moi je suis aussi une profes-

sionnelle, et le champ de la prise en charge de l'enfant à mon domicile peut être vaste pour tout savoir, tout maîtriser, tout contrôler : langage, sommeil, marche, propreté, animaux de compagnie, pleurs, normes du matériel, sécurité extérieure ... Autant de situations différentes dont certaines se traitent de par mes connaissances professionnelles propres d'autres, par contre, demandent une réponse plus difficile à formuler. Mais ce que je sais, c'est que j'ai aussi un rôle dans la chaîne de la protection de l'enfance ; l'intérêt de l'enfant est ma priorité et la relation de travail avec la puéricultrice de PMI s'établit sur la confiance et le partage d'expériences. Pour moi, c'est un référent professionnel comme l'animatrice du Ram local, avec qui je partage mes problématiques de métier pour bien faire et faire bien ! »

Ce n'est pas **Édith Richard, puéricultrice de PMI à Chagny**, qui contredira Lucette quand elle parle d'une écoute et d'analyse technique et professionnelle de la part de la puéricultrice.

« Ma mission d'accompagnement - précise-t-elle - c'est un soutien à l'assistant maternel. Je l'incite à me joindre en cas de questionnements. Je dois me rendre disponible pour écouter et donner des conseils lors d'échanges téléphoniques ou de visites à domicile pour observer les enfants si nécessaire, par exemple. Un bon climat relationnel et un respect de la position professionnelle des deux interlocuteurs que nous sommes, facilitent parole et propositions de travail. La puéricultrice est là pour recueillir les difficultés, analyser et soumettre des pistes de travail à l'assistant maternel. Je peux aussi être amenée à rencontrer les parents si besoin ».

«L'accompagnement des pratiques professionnelles de l'assistant maternel par la puéricultrice de PMI est une vraie posture de professionnels pour ces deux métiers de l'enfance, un vrai gage de confiance et de confidentialité réciproques pour les bons premiers pas sur les chemins de la vie ! ».



Edith Richard et Lucette Gavel ... une vraie posture de professionnels

Joindre la puéricultrice de PMI

Maison départementale des solidarités  
Précisez votre commune de résidence.

Mâcon : 03 85 39 78 56 - Chalon : 03 85 46 96 77  
Paray : 03 85 81 95 59 - Le Creusot : 03 85 77 97 88

Le saviez-vous ?

38 puéricultrices travaillent au Département de Saône-et-Loire pour assurer les évaluations des candidats à l'agrément d'assistant maternel, les demandes de modification d'agrément (extension, dérogation, démantèlement) ou de renouvellement.

Le service PMI du Département assure aussi le contrôle de l'agrément quant au respect continu des conditions d'accueil, de même que le suivi des pratiques professionnelles des assistants maternels employés par des particuliers.



www.saoneetloire71.fr  
www.caf.fr



Création maquette : SED cd71  
Impression : Département de Saône-et-Loire / SED, service des éditions départementales  
Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire

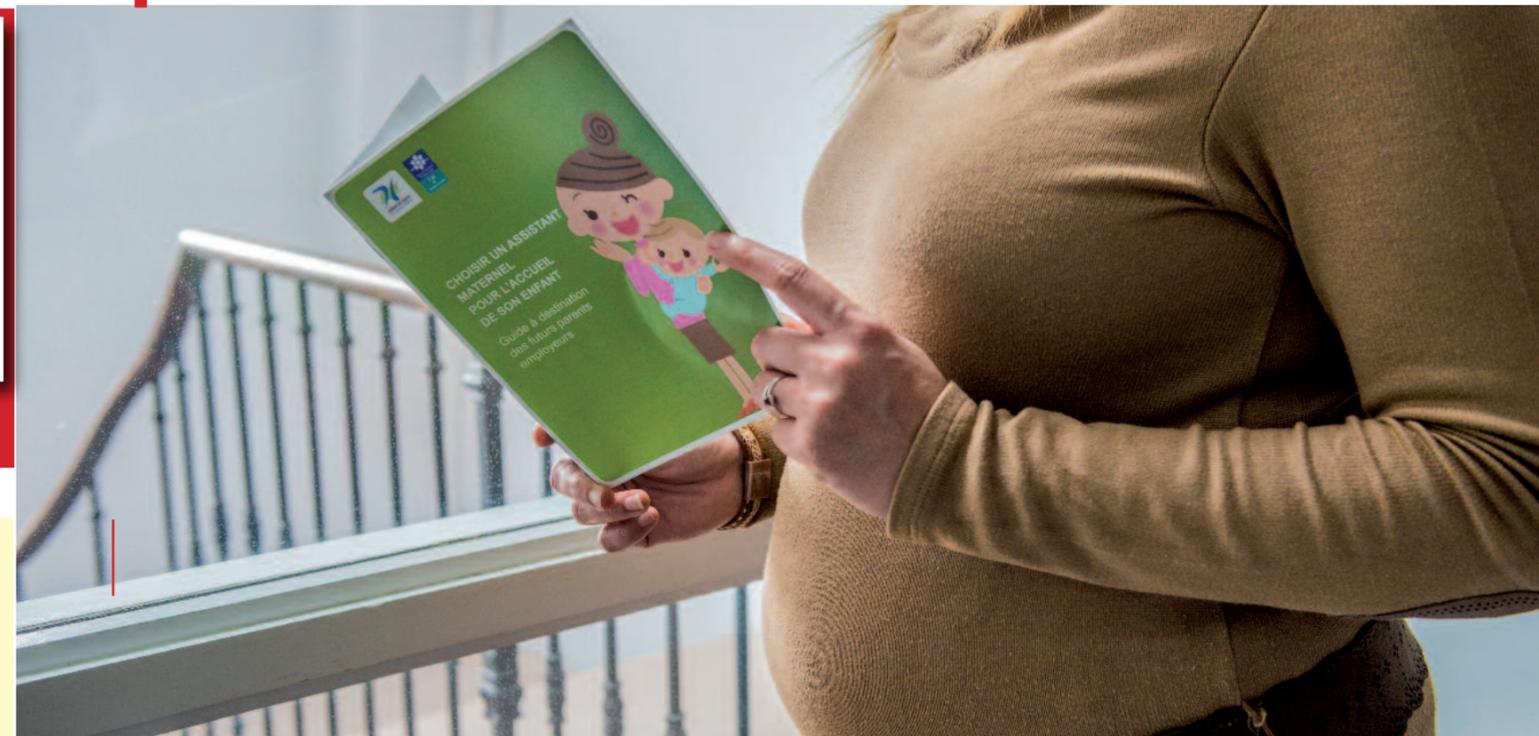
Crédits photos :  
Département de Saône-et-Loire,  
Direction de la communication  
Coédition : CAF de Saône-et-Loire  
Département de Saône-et-Loire.  
Mise sous pli : ESAT Mâcon

# l'écho

## des assistants maternels

Saône-et-Loire N° 12 - Décembre 2016

Événement



### Futurs parents employeurs

#### Un guide pour bien solliciter un assistant maternel

Voilà un guide indispensable que tout parent devrait avoir à portée de main pour le consulter avant toute rencontre avec un assistant maternel. Très facile d'accès, agréable à lire, il répond à toutes les questions sur ce premier mode d'accueil en Saône-et-Loire qu'est l'accueil chez un assistant maternel.

Où trouver un assistant maternel ? Comment devenir assistant maternel car ce métier exigeant demande un agrément ! La formation est-elle obligatoire ?

Comment choisir un assistant maternel, doit-on signer un contrat de travail ? Peut-on bénéficier d'une aide financière, d'une réduction d'impôt ? Qu'est-ce qu'un projet d'accueil personnalisé de l'enfant ?

#### Le guide

En version papier dans tous les RAM, les services de PMI du Département et à la Caf de Saône-et-Loire.  
En téléchargement sur : [www.saoneetloire71.fr](http://www.saoneetloire71.fr), [blog.caf71.fr](http://blog.caf71.fr), [bourgogne-franche-comte.directe.gouv.fr](http://bourgogne-franche-comte.directe.gouv.fr)

Pour accompagner les futurs parents employeurs dans la recherche d'un assistant maternel, le guide répond à toutes les questions fondamentales avec précision, concision et à la pointe des dernières actualités de la réglementation . S'il n'existait pas déjà, il faudrait l'inventer d'urgence!

C'est la très bonne initiative que le Département et la Caf de Saône-et-Loire ont eue en partenariat avec des relais assistants maternels, des assistants maternels, des parents, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de Bourgogne-Franche-Comté, l'Union départementale des associations familiales (UDAF), la Fédération des particuliers employeurs (FEPPEM), des puéricultrices de PMI du Département de Saône-et-Loire, des travailleurs sociaux de la Caf de Saône-et-Loire et Pajemploi du réseau des Urssaf.



## Zoom sur

### Jeunes enfants et activités pédagogiques Bien faire et comment faire ?

C'est la réponse qu'un petit groupe d'assistantes maternelles très motivées est parti chercher aux rencontres professionnelles organisées par « Assistantes Maternelles Magazine » à Paris en janvier dernier.

Les différents intervenants\* qui se sont succédé en tribune n'ont pas manqué de souligner les multiples facettes que revêt « ... le rôle et l'importance de l'environnement de l'enfant dans son développement », et la « nécessaire réflexion à avoir quant aux rythmes et aux besoins de l'enfant ». Cette thématique du jeune enfant et des activités pédagogiques trouve d'ailleurs son prolongement logique dans une réflexion sur l'école maternelle, autre espace d'éducation important après la vie en accueil chez un assistant maternel.

#### Désordre et imagination...

Dans cette perspective, les intervenants ont fortement recommandé de « ... développer toutes les activités contribuant à l'éveil de la curiosité, à l'encouragement de la créativité, dans le cadre d'un agencement de matériel en accès libre pour favoriser un développement en parfaite autonomie de l'enfant... Ce sont autant d'activités, ont-ils poursuivi, qui permettent aux enfants de développer de nombreuses stratégies, et d'ingénieuses tentatives de détournements ». Les intervenants devaient conclure en chœur unanimement « ...que le désordre permet aux enfants de développer leur imagination ! ».

## Coup d'oeil

### Prise en charge de la fièvre chez le jeune enfant\*

\* Par Muriel Trebucq, puéricultrice de PMI au Département de Saône-et-Loire

L'enfant que vous accueillez devient irritable, n'a plus envie de jouer, n'a pas faim, il semble fatigué... peut-être a-t-il de la fièvre ? La fièvre est une élévation de la température centrale du corps au-delà de 38°. C'est un symptôme, véritable signal d'un organisme qui se défend contre un évènement particulier : infection, inflammation, suite de vaccination, poussée dentaire... La fièvre est une réaction normale qui aide l'organisme à lutter. La fièvre est le plus souvent sans gravité et ne nécessite un traitement que lorsqu'elle dépasse 38,5° et qu'elle est mal supportée par l'enfant.

#### Des mesures simples...

En pratique, des mesures simples contribuent à limiter la montée de la température et à maintenir une hydratation correcte de l'enfant. Il est conseillé de découvrir l'enfant, de maintenir la pièce entre 18° et 20°, de le rafraîchir (brumisation, mouillage) et de le faire boire. Dans ce contexte, le bain donné à 2° en dessous de la température corporelle n'est pas utile et il n'est pas adapté à l'accueil chez un assistant maternel.



Un trentaine d'assistantes maternelles venues des RAM de la Clayette, de Semur-en-Brionnais/Marcigny, et des Communautés de communes Saône-Doubs-Bresse et Sud-Côte-Chalonnaise. Ces rencontres professionnelles renforcent une réelle dynamique de groupe au sein de chaque relais assistants maternels.

#### Paroles d'assistantes maternelles...

Géraldine, Florence, Martine, Jacqueline et toutes les autres... cette rencontre professionnelle les a rassurées, enthousiasmées et plus que jamais motivées pour leur métier.

Pour Géraldine, « ... les interventions m'ont rassurée car parfois j'ai l'impression de ne pas proposer assez d'activités créatives. Mais finalement, les choses simples de la vie quotidienne sont tout aussi enrichissantes pour l'enfant : cuisiner, écouter de la musique, sentir les fleurs du jardin... »

Pour Florence, « ... cela m'a permis de prendre du recul sur mon métier et me confirmer que je suis dans les bonnes démarches au quotidien... ».

Pour Martine, « ... C'étaient des intervenants très motivants pour continuer notre métier. Vivement le prochain rendez-vous !... »

Et c'est à Jacqueline que revient le mot de la fin en forme de bel hommage à tous les petits : « ... en formation, j'ai ressenti dans cette salle de l'amour et du respect pour l'enfant ... ».

\*Intervenants : Jean EPSTEIN, Blaise PIERREHUMBERT, Jean-Pierre POURTOIS et Isabelle PYBOURDIN

#### Médicaments : attention

L'administration d'antipyrétique ne se fait que sur prescription médicale. L'assistant maternel doit prévenir le parent de l'enfant, vérifier qu'il a une ordonnance au nom de l'enfant avec l'antipyrétique.



#### Le bon thermomètre

La prise de la température par un assistant maternel se fait avec le thermomètre fourni par le parent, et propre à chaque enfant. Les thermomètres à mercure sont interdits aujourd'hui.

Dans le cadre de votre profession, il sera utilisé de préférence des thermomètres électroniques par voie axillaire (sous l'aisselle) pour tous les enfants. Attention, dans ce cas, à majorer la température de 0,5°. Cela permet de dépister la fièvre. Après 2 ans, l'utilisation d'un thermomètre à infrarouges par la voie tympanique (par l'oreille) est adaptée.

**À savoir : toute fièvre nécessite une recherche de sa cause qui pourra conduire à une consultation médicale.**

## À savoir

### Assistant maternel : des obligations déclaratives légales et indispensables \*

#### Sans délai !...

Informez de toute modification de situation déclarée dans le formulaire de demande d'agrément : acquisition de piscine, travaux d'agrandissement de l'habitat... changement de situation familiale (mariage, divorce, naissance, présence d'une autre personne au domicile), obtention d'un autre agrément (familial, personnes âgées/personnes handicapées). Joindre toute pièce justificative : certificat de naissance, acte de mariage, attestation d'agrément...

Déclarer tout décès ou tout accident grave survenu à l'enfant accueilli.

#### Sous huit jours (arrivée ou départ de l'enfant)

Déclarer à la PMI, pour chaque enfant, nom, date de naissance, planning d'accueil et coordonnées du représentant légal.

#### 15 jours avant un emménagement (au moins)

Informez les services PMI du Département de la nouvelle adresse.

Des manquements graves ou répétés à ce type d'obligations peuvent faire l'objet d'un avertissement, voire justifier après avertissement, une mesure de restriction, de retrait ou de non renouvellement de l'agrément. Ces différentes informations sont en lien direct avec l'agrément permettant aux services de PMI de vérifier la qualité de l'accueil proposé garantissant santé, sécurité et épanouissement des enfants.

\* Code de l'action sociale et des familles (R421-26, R421-38 à R421-41, l'assistant maternel agréé doit satisfaire à certaines obligations



\* Toutes ces déclarations de situations peuvent se faire par mél ou par courrier au service de PMI

\* Tous les modèles de déclaration sont disponibles auprès du service PMI de votre secteur ou en téléchargement sur le site du Département : [www.saoneetloire71.fr/grandir/modes-de-garde/assistantes-maternelles/](http://www.saoneetloire71.fr/grandir/modes-de-garde/assistantes-maternelles/) cliquez sur **espace professionnel**

## ENTRE NOUS

### Caf' mon-enfant.fr Un espace documentaire rien que pour vous !



Certains d'entre vous connaissent bien le **site mon-enfant.fr** puisque vous renseignez en ligne vos disponibilités. Mais connaissez-vous l'espace documentaire réservé aux professionnels ?

C'est une mine d'informations sur les ressources documentaires indispensables pour accompagner l'évolution des pratiques ; les études et recherches en matière de petite enfance, d'enfance, de la jeunesse et de la parentalité, de sites internet, etc...

#### Tout pour vous informer très facilement

Un onglet spécifique pour les assistants maternels a même été créé : pour y accéder, il vous suffit de cliquer sur « Professionnels » dans l'espace Doc' situé en bas à droite de la page d'accueil puis sur « Espace Doc' Assistants Maternels ».

De nombreuses vidéos ont été mises en ligne. Vous pourrez également consulter des dossiers thématiques comme par exemple sur « La santé et la sécurité des jeunes enfants », « L'enfant et le jeu » ou bien encore « La construction des relations entre enfants »... La Caf accompagne les familles au quotidien mais aussi les assistants maternels.



**66** assistants maternels exercent au sein de

**21** maisons d'assistantes maternelles\*

\* en octobre 2016

#### Lu pour vous ...

La direction de la lecture publique du Département de Saône-et-Loire (DLP) propose une sélection de livres pour les bébés lecteurs à partir des présentations du comité de lecture jeunesse, sur le site : [bibliotheques71.fr](http://bibliotheques71.fr)



#### Doudou, où es-tu ?

De Lorea De Vos.  
Léon a perdu son doudou. Un livre en 3D dans lequel la maison se construit peu à peu au fil des pages découpées. De 0 à 3 ans.

#### Maurice et Léopold

De Marie Nastanlieva  
Maurice, l'ours, veut jouer avec Léopold la petite souris. Leurs différences poseront-t-elles problème ? Une belle amitié entre deux animaux. De 0 à 3 ans.

#### Gros mensonges

De Clothilde Delacroix.  
Un petit lapin avoue un nouveau mensonge à sa mère, tour à tour surprise, dépitée, désespérée ou amusée. Un album simple et drôle sur des fables inventées par les enfants. De 3 à 6 ans.

#### Satanés lapins !

De Ciara Flood  
Monsieur Ours vit seul au beau milieu de nulle part pour la tranquillité. Imaginez son agacement à l'arrivée de ses nouveaux voisins, une famille de lapins. De 3 à 6 ans.

#### On n'est pas des moutons !

De Claire Cantais  
Ils revendiquent haut et fort le droit de penser par soi-même, de ne pas grandir dans du coton mais d'affronter la réalité en face, d'avoir l'esprit critique, d'être singulier, d'être unique... bref, d'être soi-même et pas ce que les autres voudraient qu'on soit. De 6 à 10 ans.

#### Courrier des lecteurs

D'accord, pas d'accord...  
Votre avis nous intéresse.  
Écrivez-nous sur papier libre à l'adresse suivante :  
Département de Saône-et-Loire  
Direction de l'enfance et des familles/Service PMI/Assistantes maternelles  
Espace Duhesme -18, rue de Flacé  
71026 Mâcon cedex 9  
Ou par mél à : [def@cg71.fr](mailto:def@cg71.fr)